
POUR UN NOUVEL ÉLAN DANS UNE NOUVELLE RÉALITÉ

Les propositions et messages de la Fédération des Artisans en vue des prochaines élections 2023.

Le Luxembourg, logé au cœur de l'Europe et doté de l'économie la plus ouverte au monde, n'est pas une île. Le présent contexte de multi-crise a un impact immédiat sur notre économie, notre société, nos finances publiques et nos perspectives d'avenir.

La crise énergétique, la disruption des chaînes d'approvisionnement et l'assombrissement conjoncturel constituent aujourd'hui un enjeu vital pour les PME.

L'accord tripartite, conclu au mois de septembre 2022, donne une certaine prévisibilité aux entreprises et ouvre le chemin pour des aides supplémentaires aux entreprises afin que celles-ci puissent affronter l'explosion des prix de l'énergie. La sacralisation de l'indexation des salaires n'a cependant pas permis d'envisager des solutions structurelles pourtant inévitables pour aussi bien préserver notre tissu économique que pour pérenniser l'emploi et les systèmes sociaux.

Même dans ce contexte difficile, l'artisanat se place comme acteur clé dans tous les défis d'avenir: Logement et infrastructures, transition énergétique, économie circulaire, mobilité, hygiène et bien-être, sécurité alimentaire.

C'est la multitude de petites et moyennes entreprises spécialisées qui permettent d'offrir des produits et services près de leurs clients. Avec 100.000 emplois, l'artisanat joue un rôle stabilisateur. Une entreprise est aussi une histoire de famille dont le premier objectif est la pérennité.

En tant que Fédération des Artisans nous sommes persuadés qu'un artisanat dynamique et fort est un atout considérable pour notre société.

Afin d'assumer ce rôle, les entreprises ont tant besoin d'un cadre législatif et réglementaire qui soutient leurs initiatives et offre la sécurité de planification sans laquelle l'économie ne saura fonctionner.


L'artisanat assume ses responsabilités, tant envers ses clients qu'envers ses salariés et l'environnement. Le secteur dans son ensemble reste déterminé à contribuer à l'évolution positive de notre pays tout comme il l'a fait par le passé.

Sur les pages qui suivent, la Fédération des Artisans fait des propositions pour orienter les partis politiques et le prochain gouvernement dans leurs actions en faveur d'un artisanat luxembourgeois dynamique et pérenne.

Dans la situation actuelle, l'heure est venue pour prendre un nouvel élan dans une nouvelle réalité. Il faut que les partis et tout nouveau gouvernement reconnaissent la nouvelle donne économique, environnementale, climatique et sociale et agissent en conséquence pour assurer que notre avenir ne fasse pas les frais de nos incertitudes et peurs d'aujourd'hui.

Romain Schmit
Secrétaire Général

Luc Meyer
Président



LE LUXEMBOURG À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le Luxembourg et son économie de petite taille, extrêmement ouverte sur le monde, sont confrontés à une série de crises et de défis aussi bien conjoncturels que structurels qui sortent de l'ordinaire :

- Les effets de la pandémie perdurent et continuent à exposer les entreprises à des taux d'absentéisme et des perturbations de leur fonctionnement interne
- Les lignes d'approvisionnement sont fortement perturbées depuis deux ans maintenant et les prix des matières premières et intermédiaires restent aléatoires
- La crise énergétique liée notamment à la guerre en Ukraine renforce les problèmes économiques et sociaux
- La pression inflationniste va durer dans le temps et une récession économique n'est pas exclue
- Le modèle économique est sous pression dans un pays qui a du mal à gérer sa croissance au niveau des infrastructures (logement, mobilité, infrastructures publiques) et des assurances sociales (pensions, santé, dépendance...)
- Le modèle social n'est pas soutenable dans un environnement où tout le monde parle de soutenabilité sans se soucier de sa dépendance de la croissance économique (croissance du secteur non-marchand, politique de l'arrosoir, dettes cachées)
- La sacralisation de l'indexation des salaires empêche la mise en place de solutions structurelles et adaptées à la crise énergétique
- Face à une économie en manque de main-d'œuvre et de talents la politique continue à développer avec beaucoup de zèle et de dynamisme le « non-travail » sous toutes ses formes
- Le cadre des relations de travail extrêmement réglementé et figé empêche l'éclosion de modèles de travail innovants



Le défi pour les 5 ans à venir : Maîtriser les effets des crises tout en développant un modèle économique et social soutenable.

A PROPOS

L'artisanat luxembourgeois représente **8.500 entreprises** et **100.000 emplois**

L'entreprise artisanale compte en moyenne **12 salariés**

77% sont des micro-entreprises avec moins de **10 salariés**

En même temps, nous sommes **le plus grand employeur** du pays et fournisseur régional de produits et de services.

Des entreprises **familiales**, responsables qui s'inscrivent dans le long terme et qui ont effet stabilisateur sur l'économie. Nous sommes l'économie de proximité.

Think small first : Si on veut un secteur des PME dynamique il faut un cadre réglementaire qui favorise l'initiative entrepreneuriale privée.

**AGIR CONTRE
LE MANQUE DE
MAIN-D'ŒUVRE
ET MODERNISER
LES RELATIONS DE
TRAVAIL**



1

CONSTATS

Le manque de main-d'œuvre constitue à l'heure actuelle le frein majeur au développement de l'artisanat. L'artisanat est un acteur clé dans chaque défi d'avenir que le Luxembourg devra impérativement adresser au péril d'étouffer : logement, infrastructures, mobilité, transition énergétique, économie circulaire.

Ce manque relatif de main-d'œuvre est encore aggravé par une politique qui favorise et développe le non-travail. Une multiplication de congés, congés spéciaux, congé parental, parental plus, congé paternel limite de plus en plus les entreprises à prester des heures productives pourtant essentielles à leur survie. Actuellement, les discussions sont en cours pour encore agrandir cet arsenal du « non-travail payé » par l'adjonction e.a. d'un congé-aidant et d'un congé pour cas de force majeure.

De plus, une législation extrêmement conservatrice et calquée sur une organisation des relations de travail d'antan empêche l'éclosion de nouveaux modèles d'organisation du travail négociés entre partenaires sociaux au niveau sectoriel ou au sein de l'entreprise et parant plus adaptés aux réalités du terrain.

Une autre spécificité luxembourgeoise est le débauchage systématique de jeunes artisans par des employeurs étatiques et communaux ce qui a comme conséquence que de plus en plus d'entreprises renoncent à former des apprentis face à cette concurrence du secteur public ressentie comme déloyale.

Un rééquilibrage s'impose si on veut maintenir un tissu économique diversifié et dynamique.



NOS PROPOSITIONS

Aucune réduction généralisée du temps de travail, mais une flexibilité du temps de travail au niveau de l'entreprise :

- Annualisation du temps de travail et abolition du «plan d'organisation du travail» sous sa forme actuelle
- Permettre l'introduction, par le dialogue social au niveau approprié, d'un cadre flexible d'organisation de travail, où l'employeur et le salarié peuvent décider conjointement d'augmenter respectivement de diminuer le temps de travail endéans une certaine fourchette (p.ex. de 30 à 60 heures) tout en préservant une moyenne annuelle de 40 heures, notamment pour couvrir des cas exceptionnels ou des interventions d'urgence
- Généralisation du concept des «heures complémentaires» pour les contrats de travail à temps partiel
- Assouplir la réglementation relative au travail du dimanche (abolition de la restriction des 4 heures de travail dominical)
- Supprimer la limitation d'un temps non-rémunéré par jour
- Assouplir les restrictions régissant l'accès au contrat de travail à durée déterminée
- Introduction d'un modèle de pension partielle
- Limiter de manière générale les revenus de remplacement à 80%
- Adapter les règlements concernant le contrôle de l'absentéisme et introduire un jour de carence
- Abolir le congé de récréation pour les périodes de congé de maladie
- Introduire une compensation financière pour les entreprises formatrices qui se font débaucher un salarié par un autre employeur
- Revoir les dispositions entourant les permis de travail des ressortissants européens
- Permettre aux demandeurs de protection internationale d'accéder plus facilement au marché du travail
- Revoir la fiscalité sur les primes et le 13^e mois

PENDRE AU SÉRIEUX LA FORMATION PROFESSIONNELLE



2

CONSTATS

Le manque de main-d'œuvre constitue à l'heure actuelle le frein majeur au développement de l'artisanat. L'artisanat est un acteur clé dans chaque défi d'avenir que le Luxembourg devra impérativement adresser au péril d'étouffer : logement, infrastructures, mobilité, transition énergétique, économie circulaire.

Ce manque relatif de main-d'œuvre est encore aggravé par une politique qui favorise et développe le non-travail. Une multiplication de congés, congés spéciaux, congé parental, parental plus, congé paternel limite de plus en plus les entreprises à prester des heures productives pourtant essentielles à leur survie. Actuellement, les discussions sont en cours pour encore agrandir cet arsenal du « non-travail payé » par l'adjonction e.a. d'un congé-aidant et d'un congé pour cas de force majeure.

De plus, une législation extrêmement conservatrice et calquée sur une organisation des relations de travail d'antan empêche l'éclosion de nouveaux modèles d'organisation du travail négociés entre partenaires sociaux au niveau sectoriel ou au sein de l'entreprise et parant plus adaptés aux réalités du terrain.

Une autre spécificité luxembourgeoise est le débauchage systématique de jeunes artisans par des employeurs étatiques et communaux ce qui a comme conséquence que de plus en plus d'entreprises renoncent à former des apprentis face à cette concurrence du secteur public ressentie comme déloyale.

Un rééquilibrage s'impose si on veut maintenir un tissu économique diversifié et dynamique.



NOS PROPOSITIONS

- Renforcer et valoriser le rôle des entreprises dans le contexte de la formation professionnelle et professionnaliser les groupes curriculaires
- Tenir compte du contexte multilingue dans la programmation et la tenue des formations
- Introduire le régime combiné DAP/ Bac
- Permettre aux métiers d'adapter la durée de la formation DAP aux exigences, notamment techniques, de la matière comme cela est expressément prévu par la loi
- Revaloriser les indemnités d'apprentissage par analogie aux bourses d'études
- Créer des passerelles entre les différents régimes scolaires
- Promouvoir l'apprentissage transfrontalier
- Profiter de la réforme de la formation supérieure pour introduire des offres dans le domaine du «triales Studium» après la réussite du bac
- Améliorer le soutien aux initiatives de formation professionnelle continue dans les secteurs ne présentant pas la masse critique pour un développement indigène de telles initiatives
- Soutenir les Centres de Compétences de l'artisanat dans un contexte de transition énergétique et d'économie circulaire
- Améliorer le co-financement étatique pour les PME et soutenir les initiatives sectorielles en matière de formation professionnelle continue



INFRASTRUCTURES : LOGEMENTS ET SITES D'IMPLANTATION

3

CONSTATS

La population croit en moyenne de 2,5 pour-cent plaçant le Luxembourg en tête de l'UE en ce qui concerne le développement démographique. 80 pour-cent de l'augmentation proviennent de l'immigration. Ce sont pour la plupart des talents et de la main-d'œuvre nécessaires pour faire tourner notre économie et maintenir nos systèmes sociaux. Le fait que cet exercice doit se faire sur une superficie de 2.586 km² mène à une inadéquation croissante entre demande et offre sur le marché de l'immobilier avec une flambée extraordinaire des prix du foncier.

Cette évolution met sous pression les budgets des ménages aussi bien que ceux des entreprises. Les entreprises sont même doublement touchées car le phénomène exerce aussi une pression énorme sur les salaires et nuit à l'attractivité de la place économique. Jusqu'à présent, le gouvernement a joué un double jeu. D'un côté il communique le développement du logement abordable comme priorité absolue alors que dans les faits tout est mis en œuvre pour empêcher ou freiner le développement foncier qui pour certaines administrations rime avec imperméabilisation des sols et danger pour la flore et la faune.

Aussi, la mobilisation de terrains et la simplification des procédures administratives doivent aller de pair.

Chaque prochain gouvernement devra faire suivre les faits aux beaux discours. Si le logement est en crise, comme tout le monde semble s'accorder à dire, alors il faudra le traiter comme telle et prendre les mesures de crise qui s'imposent.



NOS PROPOSITIONS

- Associer le secteur privé dans la construction de logements abordables et lancer une « Offensive Logement »
- TVA-logement 3 % : Rehaussement du plafond actuel de 50.000 €
- Soutenir le secteur privé dans la construction de logements pour les salariés
- Etendre les périmètres d'agglomération avec la mise en œuvre du contrat d'aménagement (« Baulandvertrag »)
- Finaliser rapidement l'ensemble des PAG
- Effectuer les mesures compensatoires sur les terrains constructibles
- Augmenter la densité du bâti pour réduire la quote-part terrain
- Simplifier et accélérer les procédures au sein des zones définies dans le plan sectoriel Logement, les terrains classés dans le périmètre d'agglomération et pour les « Baulücken »
- Uniformiser les réglementations des bâtisses sous l'égide du ministère de l'Intérieur
- Développer une approche proactive en matière du système de compensation pour les espèces protégées
- Préciser les réglementations et mettre fin aux décisions arbitraires et/ou contraires de certaines administrations
- Afin de pouvoir continuer à occuper les salariés en temps de crise et pour lutter contre la pénurie de logements, le secteur de la construction devra pouvoir continuer à produire des logements sur stock. Pour cela une abolition des frais d'enregistrement sur la quote-part construction déjà réalisée pour les projets en état de futur d'achèvement serait utile
- Introduction d'un taux parking pour les projets de rénovation
- Mobiliser les terrains détenus par des acteurs étatiques

**LES SITES
D'IMPLANTATION,
LES ZONES
D'ACTIVITÉS**

4

CONSTATS

Les sites d'implantation restent le talon d'Achille du développement de l'économie luxembourgeoise, à fortiori du secteur artisanal. Les surfaces réservées par le plan sectoriel afférent ont depuis sa présentation été ramenés de l'ordre de 20%. Les prix des terrains disponibles suivent la tendance lourde également déplorée en matière de création de logements et font que de plus en plus d'entreprises artisanales réfléchissent à un développement en-dehors des frontières nationales, voire qu'elles ont déjà fait le pas.

Face à ces réalités économiques et financières, le développement des zones quant à lui semble marqué tant par un esprit de gaspillage au vu des dispositions en matière d'aménagement des zones que de la crainte des responsables politiques et de quelques fonctionnaires qu'une entreprise pourrait effectivement connaître un succès économique grâce à la mise à disposition d'un terrain et qu'il faut à tout prix encadrer et freiner cette évolution.

En effet, alors que les investisseurs soit ont les moyens de réaliser des surfaces d'activité plus importantes soit auraient, le cas échéant, besoin d'un apport financier grâce à la sous-location, les règlements en vigueur interdisent tout simplement cette faculté. Plutôt donc que de réaliser 4 étages si le PAG le permet les entreprises finalement ne construisent que le seul premier ou 2e niveau dont ils ont directement besoin pour leur activité visée. D'autres entreprises sont alors forcées soit de louer dans les agglomérations, exacerbant davantage encore la demande de surfaces disponibles (surtout au logement), et les investisseurs quant à eux ne réalisent que ce qu'ils peuvent immédiatement utiliser.

NOS PROPOSITIONS

- Adapter les zones et les surfaces aux réalités du terrain
- Revoir les règlements par rapport aux ZAE dans un but de les rendre plus équilibrés
- Densifier les ZAE pour augmenter l'offre de terrain (hauteurs, volumes, sous-traitance etc.)
- Créer un Haut Comité de Concertation « zones d'activités » avec l'implication du secteur privé
- Créer un réseau national de décharges pour déchets inertes
- Introduire un cadastre des zones d'activités
- Adapter les zones aux concepts de circularité
- Adapter les zones à la décarbonation et les exigences en matière de mobilité
- Prévoir/ Permettre la réalisation d'infrastructures communes (parkings, logements de service, transformateurs, équipements de charge...)

**THINK SMALL
FIRST : WALK THE
TALK EN MATIÈRE
DE CHARGES
ADMINISTRATIVES**



5

CONSTATS

Concernant les législations réglementant l'exercice d'une activité économique on doit constater une inadéquation flagrante entre le volume et la complexité des charges administratives et la capacité des entreprises à les assumer. Rappelons qu'une entreprise artisanale compte en moyenne 12 salariés. 77 pour-cent sont des microentreprises et seulement 4 pour-cent des entreprises artisanales occupent plus de 50 salariés. Alors que la politique adore semble-t-il parler de simplification administrative sans aboutir à des résultats tangibles, la complication administrative dans la réalité des choses atteint des dimensions entraînant une restructuration du tissu économique en défaveur des PME alors qu'elles n'arrivent tout simplement plus à suivre les obligations leur imposées à une vitesse grand V.

Les entreprises en dessous d'une certaine taille sont en réalité dépassées par l'étendue et la complexité de la bureaucratie leur imposée pour employer des salariés, opérer une production, mettre un produit sur le marché, assurer la qualité et la durabilité, (...). Ces entreprises ferment boutique dès que leur exploitant a atteint l'âge de la retraite et disparaissent simplement sans apparaître dans la statistique des faillites, ou, dans le meilleur des cas, sont rachetées par un concurrent qui veut ainsi récupérer les salariés pour pouvoir continuer là où l'autre a failli.

La question que la politique doit se poser est si elle juge que des entreprises de moins de 50 salariés, qui de toute évidence ne disposent pas de middle management pour assumer toutes ces tâches leur imposées, puissent rester actives sur le marché ou si au contraire elles sont vouées à disparaître ? De toute évidence, si les législateurs successifs, de quelle couleur qu'ils soient, continuent à imposer de plus en plus de nouvelles obligations non productives à ces entreprises, ces dernières seront de toute façon vouées à disparaître.

L'économie, ce ne sont justement pas les grandes entreprises dont tout le monde parle. 99% des entreprises sont des PME, 95% des micro- et très petites ou petites entreprises. C'est dans leur intérêt que le législateur devra faire une réalité du discours sur la simplification administrative.

Dans ce contexte il faut également s'attaquer à la qualité douteuse de nombreux textes réglementaires qui donnent une latitude d'appréciation malsaine aux organes d'autorisation et de contrôle. Dans le quotidien des entreprises, il est ainsi monnaie courante que deux cas de figures identiques soient traités de manière différente ce qui est une pratique inadmissible dans un Etat de droit.

La simplification administrative doit franchir le pas du discours du dimanche et intégrer la réalité politique et administrative.

NOS PROPOSITIONS

- Introduction d'un test d'impact PME quantifié pour tout projet de loi ou projet de règlement touchant les PME
- Introduire une «Kleinbetriebsklausel»: Assouplir les exigences de déclaration et de documentation pour les PME
- Appliquer enfin le principe « once only » pour que les entreprises ne doivent pas fournir toujours les mêmes informations à une multitude d'organismes publics (coffre-fort électronique)
- Définir des règles claires et transparentes et garantir une application uniforme des prescriptions
- Se tenir, de manière générale, au principe «Appliquer toute la directive et rien que la directive», notamment en matière d'organisation du travail et de congés spéciaux
- Arrêter le gold-plating lors de la transposition de directives en droit national qui réduit la compétitivité de notre économie
- Digitaliser et rendre transparent les procédures d'autorisations permettant de suivre l'état d'avancement des dossiers («tracking»)
- Introduire des délais maximaux pour le traitement de dossiers administratifs (silence vaut accord)
- Digitaliser et rendre consultable le rôle artisanal avec des indications sur les autorisations et effectifs des entreprises
- Revenir sur la législation sur les déchets d'emballage qui n'est techniquement pas transposable

A stylized orange graphic consisting of a globe with latitude and longitude lines, and a leaf with a central vein, positioned behind the text.

**LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
ET L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

6

DÉFINIR UNE ROADMAP ET UN ENCADREMENT À LA HAUTEUR DES AMBITIONS

CONSTATS

Le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de politique climatique. L'artisanat est un acteur clé dans le cadre de la transition énergétique. Les entreprises artisanales, à fortiori celles du génie technique et de la construction tout comme celles s'occupant de la mobilité, seront au centre des préoccupations tant des entreprises tous secteurs confondus que des ménages privés. Elles seront appelées à implémenter les solutions appropriées tant chez elles-mêmes qu'auprès de leurs clients, que ce soit la production d'énergie de chaleur au niveau des procès que l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'isolation des maisons d'habitation et des sites de production voire la mise en place d'une nouvelle la mobilité à émissions zéro.

Force est de constater que les objectifs fixés dans le PNEC et dans la loi climat ne sont à ce stade pas suffisamment concrétisés par des conditions-cadres, instruments ou feuilles de route. Hormis quelques initiatives du ministère de l'Énergie, le gouvernement semble attendre que les cibles de réduction d'émissions définies par le PNEC se réalisent tout seuls plutôt que d'opter pour une approche proactive, encadrant les entreprises et leur proposant un cadre financier prévisible ainsi qu'un accompagnement technologique et procédural adapté à la hauteur de la tâche.

Pour les entreprises, la transition énergétique est liée à des investissements très conséquents qui ne suivent pas forcément une logique de productivité. Pour l'instant, un cadre concret pour soutenir les entreprises pour réaliser ces investissements fait en effet défaut.

En ce qui concerne les bâtiments, le Luxembourg applique déjà les normes d'efficacité les plus strictes pour les nouvelles constructions. Le potentiel réside donc dans la rénovation énergétique. L'Etat a annoncé un taux annuel ambitieux de rénovation de 3 pour-cent de son parc immobilier. Or, aucune initiative d'envergure concrète en matière de rénovation énergétique n'a été lancée jusqu'ici. Pour le reste nous pensons que des subsides, aussi généraux fussent-ils, ne suffiront pas à entamer la vague de rénovations tant attendue mais qu'il faudra au contraire des mesures plus coercitives :

Le prochain gouvernement ne pourra pas se contenter de créer un cadre réglementaire ambitieux mais devra aussi assurer que la transposition soit réaliste et faisable, aussi pour les petites entreprises, et cela dans un cadre clair et transparent.

La Fédération des Artisans a lancé le concept de la « Energy transition plateforme » qui a vocation à fédérer tous les acteurs en vue de dégager des solutions sectorielles et réaliser des économies d'échelle.

Nous nous félicitons du fait que cette revendication a été reprise par le Gouvernement actuel dans l'initiative commune « Klimaplang fir Betriber » entre les ministères de l'Economie, de l'Energie et de l'Environnement ensemble avec les organisations faitières des secteurs de l'économie les plus touchés par la transition énergétique et Luxinnovation. Il s'agira maintenant de s'assurer que cette initiative soit soutenue dans l'avenir pour pouvoir effectivement accompagner les entreprises, secteurs, activités dans leur transition et développer de nouveaux concepts horizontaux devant permettre de concevoir la transition énergétique de l'économie dans son ensemble.

Concernant l'économie circulaire il faut veiller à ce que ce processus soit mis en place avec les entreprises et en impliquant tous les acteurs, notamment l'artisanat et le commerce luxembourgeois et cela en respectant la législation sur l'attribution des marchés publics.

Souvent les ministères veulent se positionner en précurseur en adoptant des réglementations particulièrement ambitionnées sans avoir une visibilité des conséquences sur les entreprises sur le terrain.



NOS PROPOSITIONS

- Introduire pour tous les bâtiments et pour toutes les rénovations énergétiques le taux de TVA super-réduit de 3%
 - Introduire un régime d'aide pour la transition énergétique des PME
 - Digitaliser les demandes de subvention et introduire un délai maximal pour le traitement administratif
 - Remplacer les frais d'acte par l'obligation à l'acheteur de procéder à une rénovation énergétique du même montant
 - Introduire un amortissement accéléré
 - Créer un fonds d'investissement/genre loi RAU
 - Revoir les procédures d'autorisation des éoliennes pour limiter l'effet NIMBI
 - Finaliser la carte des forages géothermiques autorisés sur le Géoportail
 - Creuser les potentiels des technologies « carbon capture and usage »
 - Soutenir les organisations patronales dans leur mission de sensibilisation et de conseil
 - Si la volonté politique consiste à concrétiser le développement de l'économie circulaire, des critères clairs doivent être intégrés dans les instruments d'aménagement du territoire
- Il importera notamment de :
- Standardiser les exigences imposées en matière de construction circulaire dans les marchés publics (CRTI-B)
 - Fournir un cadre réglementaire favorable pour le réemploi des matériaux récupérés et recyclés
 - Mettre à disposition des infrastructures nécessaires pour le stockage et l'assemblage des matériaux
 - Mettre en place des incitations financières pour promouvoir l'économie circulaire

ACCÉLÉRER LA DIGITALISATION DES PME



CONSTATS

Au vu d'un droit du travail extrêmement contraignant et une relative pénurie de main-d'œuvre, la digitalisation reste un des rares leviers pour augmenter la productivité. La tâche n'est cependant pas anodine. Un processus de digitalisation demande une analyse de la chaîne de valeur et des processus internes, l'implémentation de logiciels, l'interconnexion des différents services de l'entreprise, le développement de nouveaux produits et services, une sensibilisation et une formation des collaborateurs. Tout cela demande d'abord une orientation stratégique de l'entreprise et ensuite des investissements importants en termes de réorganisation, formation continue et outils informatiques et autres. Tous ces postes sont quelque part subventionnés grâce à divers programmes et les nombreuses initiatives gouvernementales existant dans ce contexte d'aides aux entreprises. Pour l'entreprise individuelle il n'est cependant pas aisé de se retrouver dans cette panoplie de programmes proposés par différents acteurs. Il s'agira maintenant de coordonner les initiatives et de compléter et d'améliorer l'arsenal existant là où des problèmes continuent à se poser. Par ailleurs, le défi consistera à augmenter la cadence de la digitalisation dans un contexte difficile pour les entreprises qui doivent en parallèle investir dans la transition énergétique dans une situation économique tendue.

NOS PROPOSITIONS

- Garantie d'accès non discriminatoire aux données pour les PME
- Faire avancer la législation sur l'économie de plateforme
- Mettre en place un guichet unique en matière d'aides
- Soutenir les fédérations patronales dans leurs efforts de sensibilisation et de conseil
- Rendre accessible les aides étatiques pour « entreprises en difficultés », notamment pour les jeunes entreprises

**RENFORCER
L'ESPRIT
D'ENTREPRISE
ET REVALORISER
LE STATUT DE
L'INDÉPENDANT**

8

CONSTATS

Une société qui n'a pas en son sein des hommes et de femmes qui veulent prendre leur destin en main en créant une entreprise et donc de la plus-value et des emplois est vouée à l'échec. Sans entreprises et sans investisseurs il n'y a pas d'Etat, pas de systèmes sociaux, pas de pouvoir d'achat pour les salariés.

Ce constat est banal, mais un rappel semble être opportun.

Il est donc essentiel pour chaque gouvernement de soutenir la libre entreprise et les gens qui ont le courage de franchir le pas vers l'indépendance professionnelle.

A l'occasion de la pandémie, les indépendants ont cependant dû constater qu'ils sont considérés comme des citoyens de deuxième classe.

Malgré le fait que leur entreprise ou activité tombait sous le coup d'une fermeture administrative, aucun salaire de remplacement ne leur était accordé.

Notamment l'artisanat s'est mobilisé autour de l'action « Breed Schellereen » en prenant conscience que l'indépendant est un groupe social avec des intérêts à défendre. Dans un deuxième temps, les aides aux entreprises étaient ficelées de la sorte à pouvoir également soutenir l'indépendant, mais il reste que l'expérience douloureuse a laissé ses traces.

Dans ses réflexions à l'issue du pire de la pandémie la Fédération des Artisans en a conclu que plutôt que d'essayer d'adapter les systèmes de protection sociale existants pour abolir les discriminations existantes des indépendants il valait mieux changer de logique et cesser de distinguer entre « salariés » et « non-salariés » (indépendants) et se référer partout à la notion de citoyens ayant des droits et obligations identiques peu importe leur statut socio-professionnel. Ainsi, à cotisations et impôts égaux naissent les mêmes droits peu importe le régime considéré (assurances sociales ou code du travail).

Le détail des propositions est repris dans un avis commun des chambres professionnelles patronales de juillet 2021 et concerne sans prétention d'être complet la pension de vieillesse, l'affiliation, la mutualité des entreprises, les revenus de remplacement en cas de chômage partiel, technique et intempéries, le chômage complet et le reclassement professionnel. Les demandes les plus urgentes concernent bien-sûr le chômage partiel et l'abolition des discriminations en matière de pension de vieillesse, mais idéalement un nouveau gouvernement qui se veut moderne s'attacherait à la tâche de garantir l'égalité des citoyens en matière de protection sociale.

NOS PROPOSITIONS

- Créer un régime unique pour salariés et indépendants en ce qui concerne le cumul d'une pension de vieillesse anticipée et un revenu professionnel
- Introduire un revenu de remplacement pour l'ensemble des régimes de chômage (chômage partiel, intempéries, technique)
- Ouvrir le reclassement aux indépendants
- Abolir le plafond de cotisation pour les conjoints aidants et le principe de la division des revenus

CONTACTS

Romain Schmit

Secrétaire général

✉ r.schmit@fda.lu

☎ 42 45 11-26

Patrick Koehnen

Secrétaire général adjoint

✉ p.koehnen@fda.lu

☎ 42 45 11-31

Christian Reuter

Secrétaire général adjoint

✉ c.reuter@fda.lu

☎ 42 45 11-28



www.fda.lu

2 circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg-Kirchberg / BP 1604, L-1016 Luxembourg

42 45 11 - 1 R.C.S.L.F 161 partners@fda.lu www.fda.lu